

Le célibat des prêtres : une proposition

Giannino Piana¹

27/03/2022

L'action pastorale de l'Église serait plus riche s'il existait deux rôles différents d'exercice du sacerdoce : le célibataire et le marié. Une proposition attendue par plusieurs parties.

La question du célibat des prêtres revient avec insistance dans l'opinion publique catholique (et pas seulement) depuis un certain temps comme une question critique qui ne se résout pas facilement. Les interventions ont été fréquentes ces dernières années : du Synode sur l'Amazonie au Chemin synodal allemand, jusqu'au récent Symposium du Vatican sur le ministère. Les positions présentes au sein de la hiérarchie de l'Église sont très variées - comme en témoignent les documents rédigés en ces circonstances.

La pénurie de clergé disponible pour les églises locales pousse sans aucun doute à un changement dans la discipline actuelle. Dans le passé, la demande de ce changement venait surtout des évêchés du Tiers Monde, où cette rareté était plus conséquente ; aujourd'hui, il vient aussi des évêchés occidentaux en raison de la réduction drastique des vocations sacerdotales au cours des dernières décennies.

Au-delà de cette motivation pourtant discutable – ne serait-ce pas l'occasion de restituer aux laïcs les fonctions qu'ils concurrencent en élargissant les espaces de participation ecclésiale ? – d'autres raisons plus nobles émergent, même au niveau hiérarchique, tout d'abord celle relative à la liberté de choix, puisqu'il n'y a pas de lien indissoluble entre ministère ordonné et mariage – comme le montre la présence dans l'Église catholique d'une autre discipline, celle des Églises chrétiennes orientales qui permet le choix du mariage même pour ceux qui accèdent au ministère.

Une réflexion sur le thème s'était déjà ouverte à Vatican II (1962-1965), mais le débat (houleux) qui commençait à se développer fut interrompu suite à l'intervention du pape Paul VI qui se réserva la question en promettant d'intervenir, ce qu'il a fait avec la publication de *Sacerdotalis coelibatus*, qui ne fait que confirmer la doctrine traditionnelle de l'Église catholique latine. La raison principale invoquée ici est de nature pastorale et consiste dans l'affirmation d'une plus grande liberté intérieure et d'un plus grand espace de

¹ L'article, écrit par le prêtre et théologien Giannino Piana, a été publié le 25 mars 2022 sur le site www.rivistailmulino.it

temps à consacrer au service ecclésial par ceux qui sont libres de liens conjugaux et familiaux. La motivation est très discutable. La situation de ceux qui exercent le ministère presbytéral dans une condition de stabilité affective comme le mariage est certainement meilleure que la situation de ceux qui ont choisi le ministère parce qu'ils sentent pouvoir offrir ce service à la communauté chrétienne, mais sont obligés pour y accéder de donner leur consentement au célibat, en vivant souvent cette condition avec frustration avec des répercussions négatives évidentes sur l'exercice du ministère lui-même.

Si l'on retrace les étapes par lesquelles on est arrivé à la discipline canonique toujours en vigueur, sanctionnée avec autorité par le Concile de Trente (1545-1563), on s'aperçoit que la motivation pastorale sert souvent de couverture à d'autres motivations non explicitement énoncées mais qui jouissent en fait d'une importance considérable.

La première (et peut-être la plus importante) est liée à la vision négative de la sexualité, qui émerge à l'époque de la patristique – il est symptomatique que la communauté de l'âge apostolique ne se pose pas le problème – due à l'influence des courants néoplatoniciens et gnostiques qui ont assumé un rôle de grande importance dans l'élaboration des coutumes ecclésiales, et en particulier dans la formation des futurs prêtres, centrées sur la suppression du sexe et sur la mise en garde contre le danger que représente le rapport à la figure féminine.

La deuxième raison est de nature strictement économique et consiste dans le désir de conserver intact le patrimoine des biens ecclésiastiques, en le protégeant du risque de transmission aux enfants ou petits-enfants si le prêtre a une famille à lui. Cette préoccupation a exercé (et exerce encore en partie) un rôle important dans la vie de l'Église, qui lutte encore aujourd'hui pour faire sienne la pauvreté, tant des biens économiques que du pouvoir – les deux choses étant étroitement liées et interdépendantes – en tant que style de la vie.

Cet entrelacs de motivations existe toujours à la base, même s'il a pris des contours différents de ceux du passé. Vatican II a marqué à cet égard un certain tournant (pas tout à fait achevé) tant en ce qui concerne le jugement sur la sexualité – il ressort des documents conciliaires, en particulier de *Gaudium et Spes*, une vision plus positive du sexe – à la fois vers la question économique avec la nécessité d'un retour (en réalité pas pleinement mis en œuvre) à la pauvreté évangélique. La motivation qui a la première place est donc aujourd'hui, comme mentionné, la motivation pastorale, qui se heurte cependant à une instance pastorale non moins importante, à savoir le devoir des évêques de doter la communauté d'un nombre suffisant de ministres pour le développement de la vie communautaire qui culmine dans la célébration de l'Eucharistie.

D'où la demande d'une révision de la discipline ecclésiastique sur le caractère obligatoire du célibat, considéré par de nombreux fidèles comme une discipline anachronique, qui en imposant par la loi un choix qui correspond à une vocation particulière et qui devrait donc être totalement libre, aboutit en créant, d'une part, des situations de malaise existentiel dû à la recherche de compensations émotionnelles épuisantes et, d'autre part, en diminuant la valeur même de la virginité – en réalité c'est le célibat qui est en jeu (et pourtant dans la mentalité commune des fidèles les deux choses coïncident) – grâce à une perte de crédibilité due au contre-témoignage de ceux qui devraient le vivre.

Le caractère obligatoire du célibat est considéré par de nombreux fidèles comme archaïque et anachronique, car en imposant par la loi un choix qui devrait être totalement libre, il finit par créer des situations de privation existentielle.

La proposition qui a été soulevée par beaucoup est donc d'accéder à une double typologie de ministère : célibataire et marié. Certes, le ministère célibataire ne doit pas être interdit, là où il est l'expression d'un libre choix, fruit d'une authentique vocation à la virginité. Il y a de bonnes raisons d'affirmer que le célibat, vécu dans la joie du libre choix, constitue, en plus d'un signe de la dimension eschatologique du mystère chrétien, un statut qui offre une disposition intérieure particulière à vivre le ministère ordonné. Mais cela n'exclut pas la plausibilité de la présence d'un ministère marié, qui, à son tour, a des chances considérables aussi du point de vue pastoral : ne pensez qu'à l'importance de l'expérience familiale pour traiter efficacement les problèmes de la vie quotidienne qui concernent la majorité des fidèles.

La question est alors : comment concevoir la relation entre les deux types de ministère ? En d'autres termes, comment dessiner une pratique pastorale qui en assume l'apport différencié, rendant ainsi transparentes les deux dimensions constitutives du mystère chrétien, l'instance d'incarnation et la tension eschatologique ?

Il s'agit – c'est la proposition que je me permets de faire – de donner vie à la présence au sein de l'Église de deux rôles différents dans l'exercice du ministère ordonné. Le premier (et le plus répandu) – celui du ministère marié – devrait être proposé comme une forme de service résidentiel offert aux fidèles vivant dans la région par des personnes reconnues comme des chefs spirituels capables de faire grandir la communion (n'était-ce pas la fonction des prêtres dans la communauté chrétienne primitive ?).

La deuxième modalité – le ministère célibataire – devrait au contraire remplir une fonction plus missionnaire, dans le sens de se consacrer au développement de formes de présence dans des zones où un travail d'évangélisation est de plus en plus urgent ou visant à prendre soin de zones spécifiques dans lesquelles se déroule la vie de famille, la vie professionnelle et le travail en général ; domaines qui nécessitent une intervention plus ciblée et spécialisée.

L'abandon de la discipline actuelle du célibat, loin de devoir être considéré comme une soumission à « l'esprit du temps », deviendrait l'occasion d'un réel enrichissement de l'action pastorale de l'Église. La possibilité d'accéder au ministère dans les deux conditions de vie, en plus de constituer un acte de respect de la liberté personnelle et de susciter des choix humainement plus solides car plus sereins, favoriserait la réalisation d'une complémentarité dans l'exercice du ministère presbytéral aujourd'hui nécessaire pour bien interpréter la complexité des situations et répondre efficacement aux exigences d'une condition de sécularisation qui rend de moins en moins perceptible l'exigence de la foi.

<https://www.adista.it/articolo/67806>

<https://www.rivistaimulino.it/a/il-celibato-dei-sacerdoti-una-proposta>